

RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT

Tirage moitié-moitié - Relâche – Fondation du Musée québécois de culture populaire (Musée POP)

1. Titulaire de la licence

Nom de l'organisme : Fondation du Musée POP

Numéro de licence : L-04105

2. Activité de tirage et billets

Type de tirage : Tirage à prix au pourcentage - moitié-moitié

Nombre de billets mis en vente : 2 000 billets

Période de vente : du 28 février au 18 mars 2026.

Lieu de vente : plateforme moitiemoitie.com

Prix de vente par billet : un billet pour 5 \$, 3 billets pour 10 \$, 10 billets pour 20 \$, 20 billets pour 30 \$

3. Sélection du gagnant

Mode de sélection : tirage automatisé avec le site de moitiemoitie.com

Date et lieu du tirage : 18 mars 2026 à 12 h

Ordre du tirage : Un seul billet gagnant

4. Description du prix

50 % de la cagnotte amassée lors de la loterie

5. Réclamation du prix

Le gagnant sera contacté dans les 48 h suivant le tirage, par courriel ou par téléphone.

Délai de réclamation : 14 jours ouvrables suivant le tirage.

Le Musée aura 30 jours pour faire le paiement au gagnant, soit par chèque ou par transfert bancaire.

6. Conditions d'admissibilité

Le tirage est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, résident du Québec.

Les membres du conseil d'administration de la Fondation du Musée POP et ceux du Musée POP ainsi que leurs employés ne peuvent pas participer.

7. Obligations et limites légales

En prenant part à la loterie, le participant dégage de toute responsabilité les employés, dirigeants, administrateurs et bénévoles de Fondation du Musée POP (Musée québécois de culture populaire) de tout dommage, préjudice ou perte qu'il pourrait subir en raison de sa participation, de l'acceptation et de l'utilisation du lot.

Tout achat de billet de tirage est non remboursable et n'est pas admissible à un reçu fiscal.

8. Communication des résultats

Les noms des gagnants seront publiés sur le site Web et les réseaux sociaux du Musée POP.

9. Annulation ou modification

Aucune modification après le début de la vente sans autorisation de la RACJ.